

que l'institution enfin atteint à peu près le but de ses fondateurs, il n'en est pas moins vrai que cette lecture apporte à l'âme une impression de tristesse dont on chercherait vainement à se défendre. Pourquoi cela ? pourquoi le tableau des résultats obtenus par le Dépôt de Mendicité n'éveille-t-il pas, au cœur des amis de l'humanité, les mêmes sentiments que lorsqu'il s'agit de tout autre établissement de bienfaisance ? C'est, il faut bien le dire, c'est que les autres institutions remédient, d'une manière efficace, aux misères qu'il est impossible de prévenir ; c'est qu'elles ont été réellement créées dans un but de charité chrétienne ; tandis que celle-ci, semblable à l'aumône qu'elle proscriit, n'est autre chose qu'un palliatif sans vertu, et qu'elle doit naissance autant peut-être au besoin de ménager les regards du riche qu'au désir de soulager la misère du pauvre.

Loin de nous la pensée de nier l'utilité du Dépôt, tel même qu'il existe en ce moment ; mais, suivant nous, l'œuvre ne portera tous ses fruits qu'à la condition de cesser d'être un objet d'effroi pour le pauvre ; et peut-être l'administration aurait-elle fait un grand pas vers ce but, si, à cette inscription repoussante : *Dépôt de Mendicité*, elle substituait celle-ci : *Asile pour les vieillards et les infirmes*.

C. F.

EAUX A FOURNIR A LA VILLE DE LYON.

Une question de la plus haute importance et qui s'agitait depuis plus d'un demi-siècle, vient d'être résolue au sein du conseil municipal de notre ville ; il s'agissait de la distribution des eaux dans Lyon.

C'est aux eaux du Rhône que l'on a donné la préférence, sur celles de Royes, proposées par MM. Coubayon Vetter et C^e, au nom de la compagnie dite des eaux par dérivation.

Une circonstance étrange de cette affaire, c'est que le prin-